

Bon No: 004417953	1ere Gachée: 08:36 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 16/03/2026 référence commande(2):	reap100326085438	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 412750 chantier: 275721	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI 51520 Recy RM Immo 18 route de Champigny 06.63.10.98.89 51430 Tinquaux			Véhicule: M02 8x4 DUVERGER DUVERGER DUVERGER	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
08:57					
code Béton NJBAP5C350	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XF1	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) SF1 Dmax 10
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30
appellation commerciale C25/30 XF1 SF1 Dm10 CEM2 350					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
M3 POMPE 36 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP			SPHRE ISOFLOW 956 PRE 5480/4700		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1